

En présence de vos élus d'Aquitaine, du DRH et du Dir Régional

Avant de commencer ce compte rendu d'instance, un mot sur le comité des salaires qui s'est tenu le matin. Peu de salariés avaient répondu au mail autorisant les élus à avoir accès à leurs données personnelles. C'est dommage, nous n'avons pas pu dans ce cas argumenter sur tous les dossiers qui le méritaient.

Néanmoins, sachez que comme chaque année, l'enveloppe, dont nous ne connaissons pas le montant, n'est pas extensible. Les salariés qui n'ont pas eu de mesure depuis 2014 bénéficieront d'un automatisme.

La moyenne des mesures sera de 2,7% pour un tiers des salariés, ce qui ne comble en aucun cas l'augmentation du coût de la vie, ce que nous avons fait remarquer à la direction.

De plus, il nous semble que le but du comité des salaires est de résorber des inégalités dans l'entreprise. La plus flagrante de ces inégalités est la différence de rémunération Homme/Femme. Ainsi, il serait logique que davantage de mesures soient prises en faveur des femmes. Or, nous constatons que les mesures de 2018, ayant traité presque de la même manière les hommes et les femmes, l'écart salarial s'est donc mécaniquement amplifié, là où l'objectif devrait être de le résorber.

La direction a déjà fait une pré-copie des mesures qu'elle souhaite attribuer, nous avons argumenté sur certains cas, l'arbitrage final aura lieu à la fin du mois, pour une communication aux salariés bénéficiaires fin octobre début novembre.

➤ Préambule

Le directeur régional annonce à Poitiers la fin de l'aventure france●3! Peut-il s'en expliquer?

L'information est parue dans la Nouvelle République Vienne (86).

Le Directeur Régional explique qu'il parlait de lui-même et de son départ en retraite

un jour. Et regrette que le journaliste n'ait pas vérifié ses sources et que l'organisation syndicale, prompt à relayer par twitter cet article, n'ait pas diffusé le démenti. En ponctuant sa mise au point de: « Je me souviendrai de ceux qui ont relayé l'info, et je ne serai pas un ingrat »

Responsage

En présence de Solène Kerner manager du groupe d'assistantes sociales de la société Responsage.

La société existe depuis Janvier 2013.
Elle aide les salariés de l'entreprise pour tous besoins sociaux, famille, retraite, budget, logement social, calcul trimestre pour retraite etc.
Leur intervention est financée par l'employeur, il n'y a pas de restriction d'accès, vous contacterez toujours la même assistante sociale.
A la suite d'un entretien, vous recevez une feuille de route écrite dans les 3 jours ouvrés.
Des rdv de suivi peuvent être mis en place, par téléphone avec le même conseiller.
Responsage est composé de 6 assistantes, joignables du lundi au vendredi de 9h à 18h.

Elles s'occupent à divers degrés de 130 000 salariés ayant-droit.
Il est prévu la possibilité d'un entretien en face à face pour des cas exceptionnels
En 6 ans d'activité, 2 cas ont eu lieu.
Numéro de téléphone : 08 00 94 12 21
Il existe la possibilité d'appel en Visio.
A l'échelle de france●tv, 200 appels ont déjà eu lieu sur le mois de septembre.
Il n'y a malheureusement pas eu de passation de dossier de la part de l'ancienne société d'assistantat social.
Les salariés concernés doivent demander leur dossier directement à l'ancienne assistante sociale pour le faire suivre à Responsage. (Le numéro de l'ancien service d'assistantat social sera notifié sur la communication de la direction).
Il existe une présentation en ligne vidéo accessible en replay.

Déploiement du nouveau système de contrôle (emplacement des caméras et autorisation à la Cnil)

En 2018, à l'issue des 3 CHSCT, la présence des caméras a été précisée, ainsi que la présence d'un lecteur de badge entrée-sortie, d'un visiophone à l'extérieur, et d'une caméra à l'intérieur axée vers la porte d'entrée. Ces dispositifs sont l'application du schéma de principe général (2015) de sécurisation des locaux france●tv.

Aujourd'hui, suite à des plaintes, les caméras ont été déposées, en attente d'une décision du CSE.

Dans l'hypothèse où le schéma de principe est confirmé en CSE, ces caméras, qui ne sont pas pilotables mais fixes vers l'entrée du site, enregistreront 7 jours d'image, ces images peuvent être consultées par une liste de personnes envoyée à la préfecture. Ces enregistrements ne peuvent en aucun cas être utilisés à des fins disciplinaires.

A Agen, la caméra (fixe) ne pouvait pas filmer le bureau au-dessus de laquelle elle était implantée. Il s'agissait cependant d'une place qui manquait de psychologie, elle a été déposée et sera bientôt réimplantée dans l'axe de la porte.

Rappel de la direction : il s'agit de la sécurisation des biens et des personnes qui ne peut être laissée au hasard.

Les sites excentrés locales ou BIP, ne sont pas ouverts au public et ne font donc pas l'objet d'une déclaration à la CNIL.

L'ergonomie du poste d'accueil de Bordeaux a été revue.

L'amplitude horaire des agents de sécurité au sein de france●tv peut aller à jusqu'à 8h30, ils sont en doublure 2 x 1 heure par jour pour la passation.

En tant que travailleurs isolés, ils ont un téléphone spécifique qui déclenche une procédure de secours s'il n'est plus vertical (si l'agent tombe par exemple).

Organisation et conditions de travail

➤ Question de vos élus

Concernant l'*Emission spéciale* diffusée à la place de *Dimanche En Politique* ce dimanche 29 septembre. Une société extérieure aurait été engagée pour l'occasion. Nos équipes (sur les 3 régions) n'étaient-elles pas en mesure d'assurer la totalité de la technique de cette émission?

➤ Réponse de la direction

Jacques Chirac est décédé jeudi matin. Durant l'après-midi, il a été convenu de faire un *Dimanche En Politique* spécial à partir de Limoges

L'*Emission* a été réalisée en direct de Sarran.

Les moyens techniques n'ont pas été trouvés en interne, même en CDD.

Appel a été fait à une boîte extérieure pour assurer les moyens techniques de l'émission. Le DSNG de Clermont-Ferrand a fait le déplacement.

Imédia HD

La bascule vers Imédia HD a eu lieu entre le 8 et le 9 octobre.

Le choix a été fait de migrer toute la région Aquitaine simultanément.

Les personnels seront accompagnés de manière spécifique.

Les locales vont bénéficier de nouvelles machines plus puissantes sous Windows 10, ainsi qu'un nouveau boîtier son qui sera encore modifié par le constructeur.

Aviwest

Deux Aviwest supplémentaires vont arriver à Pau et Bayonne qui en avaient fait la demande. Ces nouveaux modèles sont livrés avec des antennes déportées

qui sont censés diminuer les zones blanches (à mettre sur le toit du véhicule par exemple).

Emploi

➤ Question Indemnisation des temps de voyage des CDDU:

La règle concernant les indemnités de temps de voyage a été rappelée lors de l'instance du 15 mai dernier. Cette règle a-t-elle changée depuis? Si oui, quand a été publiée la note de service? À partir de quand a-t-elle été appliquée? Quand les salariés ont-ils été informés de cette nouvelle règle? Est-elle appliquée de la même manière sur tout le réseau?

➤ Réponse du DRH : Non, la règle n'a pas changé.

Rappel (cf. ACCORD COLLECTIF NATIONAL DU 22 DÉCEMBRE 2006 BRANCHE DE LA TELEDIFFUSION SALARIES EMPLOYÉS SOUS CONTRAT A DUREE DETERMINEE D'USAGE Art 6.3) :

Les indemnités du temps de voyage s'appliquent lorsqu'il y a un découcher.

La règle appliquée en matière d'indemnisation des temps de voyage des CDDU est la suivante:

- Pour un voyage d'une durée inférieure ou égale à 4 heures, indemnité correspondant à une ½ journée de salaire sur la base du salaire minimum de la fonction pour 8 heures;

- Pour un voyage d'une durée supérieure à 4 heures et inférieure ou égale à 8 heures, indemnité correspondant à une 1 journée de salaire sur la base du salaire minimum de la fonction pour 8 heures;

- Pour un voyage d'une durée supérieure à 8 heures, indemnité correspondant à 1,5 jour de salaire sur la base du salaire minimum de la fonction pour 8 heures.

La situation s'apprécie par trajet et non par contrat.

Lorsqu'il n'y a pas de découcher une autre règle s'applique :

Temps de trajet :

« Le temps de trajet est le temps de déplacement du salarié pour se rendre de son domicile au lieu d'exécution du contrat de travail, ou en revenir.

Le temps de trajet n'est pas un temps de travail effectif lorsqu'il ne dépasse pas le temps normal entre le domicile et le lieu habituel de travail. Lorsqu'il le dépasse, il doit faire l'objet d'une contrepartie financière {...} »

Ce qui veut dire que lorsqu'un intermittent effectue un long trajet le matin et repart le soir chez lui, ses heures de trajet doivent être considérées et payées comme des heures de travail, car considérées comme du temps de travail effectif.

Les collaborateurs peuvent se rapprocher de leur gestionnaire de paye si une régularisation est nécessaire.

Il semble que les différentes stations aient des interprétations différentes. S. Bignon va enquêter pour déterminer quel est le grain de sable dans la mécanique.

Plan d'action NOA

Il semble qu'il ne soit pas possible de travailler avec l'ARACT, c'est la DSVQT qui va se charger du plan d'action, ce qui explique la présence d'une délégation le 7 octobre.

JLO (psychologues) a formé début juillet quelques cadres aux Risques Psycho-Sociaux sur la Nouvelle Aquitaine.

Dans un objectif d'amélioration de contenu et de prise en compte du travail de chacun, Delphine Vialanet ou JF Karpinsky font un retour sur les modules aux contributeurs.

A la fin du 1er trimestre 2020, les problèmes de qualités et de condition de

travail pour NoA doivent être réglés. « On va se concentrer sur les contributeurs NoA dans un premier temps ».

Quelques évolutions :

Depuis le mois de septembre, les Disputandum sont enregistrés dans l'après-midi au lieu du direct à 21h

En ce qui concerne « *Tant d'effort* », la charge de la fabrication a été divisée entre Poitiers, Bordeaux et Limoges.

Un séquençage des objectifs et des actions sera présenté en CESAE le 18 octobre.

L'Érgonome de france●tv partira sur le terrain sur « *Tous les chemins* ».

Evolution de la grille france.3

DR : « Le réseau nous a donné 2 x 7 minutes de plus sans moyens supplémentaires

Il a été fait le choix d'aller chercher des sujets à l'échelle de la Nouvelle Région.

Le 11h53 présente de l'information fraîche ou tiède.

Le 18h53 cherche à donner de l'info chaude de Nouvelle Aquitaine, les antennes de Poitiers et Limoges sont donc sollicités.

L'audience est meilleure de 3 points en général sur la Nouvelle Aquitaine. »

Vos élus sensibilisent la direction sur le fait qu'un stress est généré sur le poste des scriptes et des présentateurs en particulier. Sans oublier le chef d'ed. et les adjoints. Il faut trouver une solution de

manière rapide pour ne pas que le mauvais stress s'installe.

Le choix peut être fait de diffuser deux sujets un peu plus tièdes en provenance de Limoges et Poitiers afin de s'assurer qu'ils soient près.

Pour Xavier Riboulet, les photos à destination du WEB et les lancements remplis sur Mona Lisa ne sont pas optionnels.

Bruno Larramendy regarde comment mettre de l'huile dans les rouages du travail des scriptes.

En ce qui concerne les congés de février, ils seront validés avant mi-octobre.

RH

Sylvie Acquaviva, nouvelle Rédactrice en Chef arrive sous peu.

Célia Cacouault a été recrutée en tant qu'assistante IMG et effectuera des remplacements dans les locales

La RCC génère quelques départs au 31 décembre 2019 (6 départs pour l'instant)

Les collaborateurs qui partiront des locales ou des BIP seront remplacés dans un premier temps par des CDD, avant arbitrage.

**La prochaine instance se tiendra le 5 novembre.
D'ici là, n'hésitez pas à nous faire passer vos remarques et vos questions.**

Elise Daycard et Hervé Morin, vos élus FO